



COLOS APPRENANTES 2023

Réunion d'information 4 mai 2023



**RÉGION ACADEMIQUE
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**Service des Accueils Collectifs de mineurs
DRAJES MARTINIQUE**

Sommaire

- 1. CADRE GENERAL**
- 2. ORGANISATION**
- 3. ACCOMPAGNEMENT ET FINANCEMENT**

CADRE GENERAL

1. Les colos apprenantes, qu'est-ce-que c'est ?

Le dispositif s'inscrit dans le programme « Vacances apprenantes », au côté piloté par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Les « Colos apprenantes 2023 » poursuivent un triple objectif :

1. **social** : en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment de milieux modestes et en rendant possible les rencontres
2. **éducatif** : en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire assurant un haut niveau de qualité éducative
3. **culturel** : par la découverte de territoires et d'activités proposées dans le cadre des ACM en partagent des valeurs de tolérance et de laïcité.

CADRE GENERAL

Focus sur 2022, en Martinique...

- 7 associations ont obtenu une labellisation de leurs projets,
- 22 séjours réalisés,
- Expérimentation de 2 colos culturelles, dont une financée en partie par le théâtre National de CHAILLOT (partenariat CEMEA, DAC, CAF et DRAJES)
- Près de 600 jeunes ont bénéficié du dispositif , dont de nombreux adolescents,
- Bilans positifs, impacts favorables sur les publics et sur les animateurs

CADRE GENERAL

2. Quelles évolutions en 2023 ?

- Favoriser les mixités,
- Faciliter l'inscription des séjours apprenants dans une démarche de continuité éducative.
- Les séjours apprenants peuvent désormais se dérouler à l'étranger
- Le plafond d'éligibilité à l'aide « Colos apprenantes » du quotient familial (au sens de la CNAF) est relevé de 1200 € à 1500 €
- Le montant de l'aide est fixé à 500 € par semaine aussi bien pour les collectivités que pour les associations.
- Les séjours apprenants peuvent se dérouler pendant les congés de juillet-août, et de Toussaint. Les vacances de Noël et de Carnaval sont, à ce stade, exclues du dispositif.

CADRE GENERAL

3. Quels sont les séjours qui peuvent être labellisés ?

- Les séjours qui répondent aux prescriptions du cahier des charges « Colos apprenantes » et être déclarés à la DRAJES
- Les types de séjours éligibles au label :
 - les séjours de vacances
 - les activités d'hébergement accessoires
 - les séjours spécifiques sportifs
 - les chantiers de bénévoles
- La durée des séjours ne peut être inférieure à 6 nuits / 7 jours. Il n'y a pas de durée maximale.

CADRE GENERAL

4. Quels sont les publics qui peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat ?

- Les mineurs en situation de handicap,
 - en situation de décrochage scolaire,
 - relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE),
 - domiciliés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)
-
- Les mineurs n'appartenant à aucune de ces catégories et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1500 €.
-
- Le « brassage » des jeunes éligibles avec d'autres jeunes non éligibles doit être encouragé.

ORGANISATION

1. Qui peut proposer des séjours « Colos apprenantes » ?

- Tous les organisateurs d'ACM déclarés à la DRAJES

2. Comment obtenir le label « Colos apprenantes » ?

- Présenter un projet pédagogique à la DRAJES correspondant aux critères d'éligibilité.
- Le projet pédagogique vise, notamment, à l'acquisition ou à l'approfondissement de compétences qui doivent être clairement formulées dans le dossier.
 - Exemple : « les enfants apprendront à... ; les jeunes seront capables de...;

ORGANISATION

3. Quels axes pédagogiques doivent obligatoirement figurer dans le projet pédagogique ?

Les dominantes sont à choisir parmi les thématiques suivantes :

- Le développement durable et la transition écologique ;
- Les activités physiques et sportives, les sports de nature ;
- La science, l'innovation, le numérique ;
- La découverte de langues étrangères ou régionales ;
- La citoyenneté et la vie civique ;
- L'alimentation et la santé ;
- Les arts de la musique ;
- Les arts du livre et de la lecture ;
- Les arts plastiques ;
- Les arts de la scène ;
- Les arts audiovisuels ;
- Les médias, l'information et la communication.

ORGANISATION

4. Quel est le cadre pédagogique?

- il peut être utile pour eux de se référer au socle commun de connaissances, de compétences et de culture en adaptant certains contenus et objectifs à des démarches pédagogiques relevant de l'éducation populaire,
- il peut être utile également de se référer aux compétences psychosociales (voir annexes)
- **Exploiter les ressources locales** : le cadre naturel, les ressources culturelles et artistiques locales,
- **Valoriser les productions des jeunes** : reportages photos et vidéos

ORGANISATION

5. Critères d'éligibilité au label « Colos apprenantes »

- Le séjour doit respecter le cadre réglementaire des ACM
- Le séjour doit accueillir des mineurs correspondant au profil ciblé
- Le séjour doit accueillir un public mixte
- Le séjour doit proposer un projet à haute valeur éducative ,
 - s'appuyer sur une dominante (diapo #8)
 - faire appel aux ressources locales et des intervenants qualifiés

ACCOMPAGNEMENT ET FINANCEMENT

- Les collectivités ou les associations organisatrices avancent les frais d'inscriptions et se font rembourser par l'Etat sur la base d'un montant maximal de 500 € / semaine (7 jours/6 nuitées) / mineur.
- L'aide est réservée aux organisateurs qui auront conventionné avec l'Etat.
- Le financement provient des crédits DRAJES et des fonds de la CAF Martinique.

ACCOMPAGNEMENT ET FINANCEMENT

Modalités de financement et calendrier

- Pour les séjours organisés en Juillet et Août
 - Labellisation et signature des conventions avant le 02 juin**
 - Part de la CAF : Versement d'un acompte de 70 %
 - Part DRAJES : Versement du total
- Pour les séjours organisés à la Toussaint
 - Labellisation et signature des conventions avant le 30 septembre**
 - Part de la CAF : Versement d'un acompte de 70 %
 - Part DRAJES : Versement du total
- Le solde de 30% des fonds CAF est versés fin 2023, sur présentation du compte-rendu qualitatif et financier du/des séjours.

ACCOMPAGNEMENT ET FINANCEMENT

Points de vigilance (retour d'expériences 2022)

- Difficultés liées à l'encadrement des publics « difficiles » ou à « besoins particuliers » (enfants en situation de Handicaps)
- Difficultés liées aux locaux (manque d'hébergements)
- Délais de préparation contraignants
- Une difficulté pour les opérateurs à « recruter » les bénéficiaires. Le soutien attendu par les CCAS ne se révèle pas efficace

Colos apprenantes 2022 en vidéo :

Association Dorothy : [lien](#)

Le « Projet Chaillot » : [lien](#)

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Compétences psycho-sociales

<https://www.santepubliquefrance.fr/competences-psychosociales-cps>

- ▶ Les compétences psycho-sociales (CPS) sont des aptitudes et des capacités psychologiques, émotionnelles et comportementales qui permettent à une personne de fonctionner efficacement dans sa vie quotidienne, de résoudre des problèmes, de prendre des décisions, de communiquer de manière constructive, de gérer ses émotions et ses relations interpersonnelles, de faire preuve d'empathie et d'empathie et de faire face aux situations difficiles.

